



120 A rue d'Octavéon  
26750 Châtillon Saint Jean  
04 75 45 31 15  
mairie@chatillonsaintjean.fr

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-Saint-Jean, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRUYER, MAIRE.

### Étaient présents ou absents ou excusés ou représentés ou en retard :

BARRUYER Daniel	Maire	Présent(e)	
BERARD Stéphane	3° adjoint	Représenté(e)	PLANTIER Laurent
COING Yves	Conseiller	Présent(e)	
CONSTANS Isabelle	2° adjointe	Présent(e)	
FAURE Anne-Laure	Conseillère	Présent(e)	
GARCIA Roland	Conseiller	Représenté(e)	COING Yves
LAMBERT Isabelle	Conseillère	Présent(e)	
MOURRARD Michel	Conseiller	Présent(e)	
PAINTER Frédérique	Conseillère	Représenté(e)	CONSTANS Isabelle
PLANTIER Laurent	Conseiller	Présent(e)	
POITHIER Maxime	Conseiller	En retard	18h54
SEYVET Elfi	1° adjointe	En retard	18h35
TERPEND-BERNARDIN David	Conseiller	Présent(e)	
VALENTIN Lydie	Conseiller	Présent(e)	
VILLARD MATHIEU Valérie	Conseillère	Présent(e)	

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 12

**Nombre de conseillers votants :** 15

**Date de la convocation :** 7 avril 2024

**Séance :** Publique

**Scrutin :** À main levée

**Secrétaire de séance :** VILLARD MATHIEU Valérie

**Rapporteur :** BARRUYER Daniel

## La séance est ouverte à 18h34

M. le MAIRE invite le Conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024. Il rappelle les points à l'ordre du jour de cette séance.

L'arrivée de Mme Elfi SEYVET à 18h35 porte à 11 le nombre de conseillers présents et à 14 le nombre de votants.

**Le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.**

**Un vote a lieu, Mme VILLARD MATHIEU Valérie est désignée secrétaire de séance par ses pairs.**

### 1. Budget

#### 1.1. Présentation du projet de budget primitif 2024

M. le MAIRE présente le projet de budget primitif 2024. Il fait le point sur l'encourt de la dette et rappelle que la commune a un niveau d'endettement limité, avec une dette de 176 419 € au 31 décembre 2024. Il expose les dépenses prévisionnelles d'investissement qui s'élèvent à 568 083,26 €. L'arrivée de M. Maxime POITHIER à 18h54 porte à 12 le nombre de conseillers présents et à 15 le nombre de votants. Il présente les recettes prévisionnelles d'investissement qui s'élèvent à 568 083,26 €. Il commente les chapitres de la section d'investissement.

Mme Isabelle LAMBERT souhaite avoir des précisions sur les reports d'affectation de l'exercice 2023. M. le MAIRE explique qu'en investissement, les reports d'excédent de fonctionnement constituent une opération d'ordre reportée en recettes et en dépenses d'investissement. Il ajoute qu'il a fléché une partie de l'excédent restant (77 000€) sur les recettes d'investissement pour permettre d'équilibrer le budget et de continuer à investir.

M. le MAIRE rappelle en préambule qu'il a distribué une note de synthèse sur la situation financière de la commune à l'ensemble du conseil municipal. Il expose que le fonds de roulement de la commune est inférieur à celui de la moyenne départementale. Il l'explique par le choix de ne pas avoir contracté de nouveaux emprunts depuis le début du mandat. Il présente ensuite l'impact de la création du service « Chatikids » sur les dépenses de fonctionnement, avec un reste à charge estimé à 120 000 € pour 2024. Il explique que les deux postes dominants sont l'énergie et le personnel. Il estime ce chiffre cohérent au regard des éléments financiers que lui ont communiqués les communs alentours : plus de 170 000 €/an de reste à charge pour Peyrins, 159 000 €/an pour Mours-Saint-Eusèbe, hors cantine. M. Maxime POITHIER l'invite à relativiser ces chiffres en fonction des effectifs de fréquentation et de la taille de la commune. M. le MAIRE acquiesce. Il explique que ces données comparatives laissent à penser que le reste à charge de Châtillon est cohérent eu égard à la fréquentation du service et à la taille de la commune. M. le MAIRE ajoute qu'il a peu de marges de manœuvre pour réduire les coûts de la masse salariale, sans risquer d'amoindrir la qualité du service. Il expose ensuite que les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 1 311 233, 38 € et les dépenses prévisionnelles de fonctionnement à 1 311 233, 38 €. Hors recettes exceptionnelles, il commente les chapitres de la section de fonctionnement. Il explique qu'à recettes constantes, le déficit est de 28 240 € pour l'année 2024.

Mme Isabelle CONSTANS et Mme Elfi SEYVET font remarquer que l'exceptionnel constitue une recette. M. le MAIRE explique que ces recettes ne couvriraient que partiellement le déficit et qu'en sa qualité de gestionnaire public, il ne peut pas se reposer sur des recettes exceptionnelles, par définition aléatoires, pour garantir la bonne santé budgétaire de la commune. Il rappelle que les finances publiques identifient 3 leviers de recettes pour les communes : l'autofinancement (aujourd'hui nul en raison du désengagement de l'État, de l'augmentation du coût de l'énergie et du service « Chatikids ») ; de l'emprunt ; de la fiscalité. Il estime qu'il faut absorber ce déficit pour pouvoir continuer à investir et préserver la santé financière de la commune.

M. Laurent PLANTIER s'interroge sur la consommation électrique des bâtiments de l'école élémentaire. Mme Elfi SEYVET abonde. M. le MAIRE rappelle qu'un dossier de subvention est en cours (éclairage LED, thermostat) et que le chauffage est systématiquement régulé pendant les périodes d'inactivités. Il invite Mme Elfi SEYVET à rencontrer la directrice de l'école si elle l'estime nécessaire.

Mme Isabelle LAMBERT interroge M. le MAIRE sur la taxe d'habitation sur les logements vacants. M. le MAIRE répond que cette taxe est à l'étude pour l'année N+1. Il ajoute que les finances publiques pensent que les revenus seront moindres. Mme Elfi SEYVET s'interroge sur le calendrier de l'instauration de cette taxe. M. le MAIRE explique que la création intervient en N-1 et qu'il tient à sa disposition les documents fournis par les finances publiques sur cette taxe.

#### 1.2. DCM-2024-008 fixant les taux des contributions directes locales pour l'exercice 2024

M. le MAIRE présente l'état 1259. M. le MAIRE explique s'attacher à analyser toutes les dépenses et à rechercher toutes les pistes d'économies envisageables. Il expose toutefois les limites de cette démarche et propose d'augmenter les taux des contributions directes locales. Il rappelle que les taux ont peu évolué depuis le début du mandat, nonobstant la crise énergétique et la baisse constante des dotations de l'État. Il ajoute que toutes les communes voisines ont augmenté leurs taux l'année précédente. Il présente diverses simulations budgétaires avec une augmentation de 1 à 5%. Il explique qu'une augmentation de 3% représenterait en moyenne une augmentation de 30 € annuelle par ménage, soit 2,5 €/mois.

Mme Isabelle CONSTANS regrette que la consommation électrique des écoles soit élevée. Mme Valérie VILLARD-MATHIEU estime que les bâtiments sont des passoirs thermiques, qui coûtent, mais que leur résorption coûtera de l'argent que la commune n'a pas. M. Yves COING ajoute qu'il est impossible de comparer la consommation des deux bâtiments des écoles.

Mme Elfi SEYVET propose une augmentation de 1% pour se laisser du temps. M. le MAIRE estime cette hausse insuffisante et invite le conseil à chercher des économies. Mme Elfi

SEYVET répond qu'elle veut travailler sur le service « Chatikids ». M. le MAIRE insiste sur l'intérêt du conventionnement avec les autres communes. M. Maxime POITHIER considère que le coût réel du service ne sera pas connu avant 2026. M. le MAIRE explique que la commune doit pouvoir couvrir et assurer ses besoins de fonctionnement. Il considère que le reste à charge sera important, comme le montre les centres de loisirs des communes alentours. Il ajoute que quoi qu'il en soit, il faut gérer les deniers publics jusqu'à que le coût du service soit consolidé. M. Maxime POITHIER estime que les recettes seront plus élevées avec l'augmentation des effectifs. M. le MAIRE répond que cette logique a ses limites, dès lors qu'un accroissement des effectifs suppose un taux d'encadrement plus important, donc plus de personnel. Il ajoute que le service est fréquenté pour près de moitié par des enfants de moins de 6 ans ce qui suppose un taux d'encadrement plus important.

Mme Elfi SEYVET explique qu'il faut travailler sur un projet éducatif territorial. M. le MAIRE acquiesce et indique que ce chantier est en cours depuis peu et invite à travailler sur le conventionnement avec les autres communes.

M. le MAIRE maintient sa proposition de 3%. Il explique que cela permettra d'équilibrer le budget de manière sûre et de dégager, avec l'exceptionnel, un petit excédent qu'il espère de 16 000 €, insuffisant pour couvrir le montant de la dette de 23 000 €/an. Il ajoute qu'il espère ne pas avoir de dépenses imprévues et craindre que les dotations de l'État baissent à nouveau en 2025. Il ne veut pas laisser une commune exsangue avec une dette ou bloquer l'aménagement du village si les banques ne veulent pas prêter à la commune. Il rappelle que son objectif est d'assurer la pérennité financière de la commune à travers une capacité d'autofinancement et le maintien d'un niveau satisfaisant d'investissement. M. Yves COING abonde en ce sens.

M. Laurent PLANTIER indique que la vie est compliquée pour un ménage avec 3 enfants, dont 2 en études supérieures avec logement. M. Maxime POITHIER abonde dans le même sens. M. le MAIRE répond que les élus sont là pour représenter la commune, que c'est l'objet du débat, pas la situation personnelle de chacun. M. Yves COING ajoute que sans action, l'aménagement du village ne pourra pas se faire. Mme Elfi SEYVET estime qu'il n'y avait pas d'autres solutions que de créer le service « Chatikids », que l'association « Kaliwali » aurait coûté aussi chère. M. Maxime POITHIER demande si le seul levier est l'augmentation des impôts. Mme Isabelle LAMBERT estime que le levier fiscal est un outil de prédilection à tous les échelons territoriaux, y compris national. Elle explique qu'en sa qualité d'élue elle n'y ait pas opposé, mais consent qu'en tant que contribuable, cela est difficile. M. le MAIRE appelle les conseillers à prendre leurs responsabilités. Mme Isabelle LAMBERT ajoute qu'il faut faire un travail sur toutes les économies possibles. M. le MAIRE confirme que c'est le cas et que l'imposition n'est pas son seul levier. Il indique que sans cette hausse de la fiscalité, la commune pourrait être mise sous tutelle de l'État. Mme Isabelle LAMBERT l'interroge sur l'effet des dégrèvements d'impôts. M. le MAIRE explique que les recettes de la fiscalité directe locale sont perçues par fraction, avec un ajustement au dernier trimestre pour atteindre la somme indiquée dans l'état 1259.

M. le MAIRE maintient sa proposition de 3%. Il explique que c'est une nécessité et qu'il va exploiter toutes les pistes pour réduire les dépenses de fonctionnement et dégager des recettes.

MM. Laurent PLANTIER, Maxime POITHIER et Mme Isabelle CONSTANS estiment qu'une augmentation sera à nouveau nécessaire en 2025 et le regrettent. M. Maxime POITHIER regrette également que l'école soit une « passoire thermique ». M. le MAIRE répond que c'est la première fois qu'un tel projet de rénovation est proposé par un élu. Il rappelle que la consommation électrique de l'ensemble des bâtiments communaux a diminué de plus de 13% en 2023 par rapport à 2022, et notamment de 23% pour l'école du bas/local associatif. Toutefois, cette baisse de la consommation n'a eu que peu d'effets en raison de la hausse du coût de l'énergie. MM. Laurent PLANTIER, Maxime POITHIER estiment que l'énergie est une source d'économies prioritaire. M. Yves COING explique que la consommation électrique de l'école du bas est élevée en raison du mode de chauffage et de la vétusté du bâtiment. M. le MAIRE rappelle que les services veillent à réguler les températures de chauffe en fonction de l'usage des bâtiments.

**Un vote a lieu. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité la délibération n° DCM-2024-008 fixant les taux des contributions directes locales pour l'exercice 2024 avec une hausse de 3%.**

### 1.3. DCM-2024-009 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2024

M. le MAIRE soumet au vote la section d'investissement chapitre par chapitre. M. le MAIRE soumet au vote la section de fonctionnement chapitre par chapitre. Concernant le vote des subventions versées aux associations, Mme Isabelle LAMBERT s'interroge sur la proposition d'augmentation de la subvention versée aux Enfants de la Joyeuse par rapport à 2023 et sur le financement général de l'association, hors commune. M. le MAIRE explique qu'il s'agit d'une aide exceptionnelle pour l'organisation des concerts publics organisés dans le cadre des 140 ans de l'association, pour aider à la couverture des pertes financières engendrées par l'annulation de la brocante à l'été 2023 et soutenir l'école de musique qui connaît une hausse de ses effectifs. Un vote a lieu. Les subventions à verser aux enfants de la Joyeuse sont maintenues comme en 2023. Les autres propositions de subventions restent inchangées.

**Un vote a lieu. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et opéré les amendements ci-dessus, adopte à l'unanimité la délibération n° DCM-2023-009 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2023 (investissement et fonctionnement).**

## 2. Divers

M. le MAIRE expose que les travaux de voirie de la Montée du Clos et de la Route de l'Aygala ont été effectués. Il ajoute que la création d'un parc de stationnement derrière l'ancienne poste est prévue pour le mois de juin et devrait être terminée à l'été. Il indique avoir reçu un attributif de subvention de Valence Romans Agglo (VRA) de 50%. Il indique encore que les travaux

Chemin de Birnen sont programmés pour mai, la date de l'intervention de la Montée du fort étant à fixer.

M. le MAIRE expose qu'un travail de mise à jour des concessions dans le cimetière communal est en cours.

M. le MAIRE indique que le Plan communal de sauvegarde (PCS) a été retravaillé pour mise à jour, ainsi que le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) pour être envoyé à la Préfecture avant fin juin.

Mme Isabelle CONSTANS présente le compte-rendu de la réunion du Syndicat intercommunal des eaux de l'herbasse (SIEH) du 2 avril 2024. Elle indique que la tuyauterie en fonte de la rue Sainte-Cécile – la dernière du village – a été remplacée. Elle expose que c'est la préfecture qui délivre le nombre de m<sup>3</sup> annuel que peut pomper le SIEH dans les nappes phréatiques et qu'à compter de 2025, notamment en raison de l'impact sur les nappes du poulailler de Peyrins, ce volume risque d'être limité. Par conséquent, le SIEH pourrait être amené à donner des avis négatifs à des demandes d'autorisations d'urbanisme. Elle ajoute que 4 poteaux incendies sont HS et 10 sont à réparer. M. le MAIRE indique que plusieurs communes sont concernées, comme Parnans.

Mme Isabelle CONSTANS présente le compte-rendu de la réunion du Pôle application droit des sols (instruction des permis de construire et des déclarations préalables de travaux). Elle explique que VRA peut proposer une relecture en cas de modification/révision/création de plan local d'urbanisme (PLU). Elle indique que VRA va proposer aux communes une prestation d'archivage dématérialisée des autorisations d'urbanisme. Elle précise qu'elle ne pourra pas se rendre à la réunion de rencontre des instructeurs avec les élus au mois de juin, mais invite d'autres élus de la commission urbanisme à s'y rendre.

### **3. Agenda**

M. le MAIRE présente l'agenda à venir :

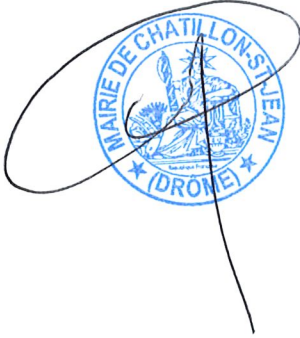
- 26/03/2024, 9 h, Peyrins : présentation des barrières anti-inondation
- 12/04/2024, 14h-16h, Châtillon : comité de suivi de la rivière Joyeuse
- 14/04/2024 : « Saint Jean Printemps »
- 17/04/2024, 17h, Châtillon, commission des impôts directs (titulaires, quorum à 5 : Barruyer Daniel, Berard Stéphane, Constans Isabelle, Garcia Roland, Painter Frédérique, Terpend David ; Seyvet Elfi ; suppléants : Lambert Isabelle, Mourrard Michel, Plantier Laurent, Poithier Maxime, Valentin Lydie, Villard-Mathieu Valérie)
- 18/04/2024, salle polyvalente Daniel Ardin : conférence sur la Tanzanie
- 29/04/2024 : réception du corso de Saint-Paul-lès-Romans
- 29/04/2024, 18h30, salle polyvalente Daniel Ardin : présentation publique de l'avant-projet d'aménagement du village
- 30/04/2024 : présentation projet Benoit Gauthier
- 08/05/2024 : commémorations
- 09/06/2024 : élections européennes
- 06/07/2024 : 140 ans des « Enfants de la Joyeuse »

**La séance est levée à 20h38**

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2024 approuvé à l'unanimité lors de la séance du 14 mai 2024.

Le MAIRE  
Daniel BARRUYER

La Secrétaire de séance  
VILLARD MATHIEU Valérie



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the signature of Valérie Villard Mathieu.